

## COLLECTIF ANTI INCINERATEUR DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Lors de la table ronde du 25 mai organisée à Arles autour du thème de l'environnement le Collectif de Port-Saint-Louis a voulu faire part de sa double inquiétude concernant d'une part l'augmentation des rejets atmosphériques et les cumuls qui seront générés dans la zone, et d'autre part de la dispersion de ces émissions.

Il nous est apparu nécessaire de préciser, dans le cadre de ce cahier d'acteur, la position de notre association.

### AUGMENTATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES :

L'estimation de l'accroissement du trafic routier fait état d'un passage du nombre de poids lourds 5000/jours, contre 2300 actuellement, auquel il conviendrait selon nous d'ajouter le nombre de véhicules légers supplémentaires induit par les nouvelles activités prévues sur l'ensemble de la zone : Port conteneurs et plate-forme de distribution Distriport et autres installations industrielles venant.

Nous avons noté que ce chiffre est établi dans l'hypothèse d'une forte croissance du transport ferroviaire, évaluée à terme à 30 %. L'inquiétude ici semble s'appuyer plus sur une volonté affichée de favoriser ce mode de transport que sur les perspectives de développement de son trafic définies par la SNCF.

Il est donc logique de penser que la production des précurseurs de l'ozone, pour l'essentiel les dioxydes d'azote et COV (Composé Organique Volatil), mais aussi celle des particules fines vont augmenter et qu'il sera difficile d'en évaluer les proportions.

Cette perspective inquiétante est rapprochée des mesures de lutte que les autorités affirment vouloir mettre en place en cas de dépassement des seuils d'alerte et notamment les limitations de vitesse, dont on sait qu'elles sont particulièrement difficiles à appliquer.

L'efficacité de cette mesure, dont M. Philippe Lameloise, directeur d'Airparif précisait qu'elle ne

réduisait les taux de pollution que d 1 - 2 % ne pourra pallier l'augmentation de production d'ozone à craindre.

M. le Préfet dans son interview donné au journal "La Provence" a précisé qu'il ne demandera pas aux industriels d'arrêter leur activité en cas de forte pollution, notamment pour ne pas pénaliser l'emploi.

Les industriels de Lavéra, interrogés sur l'efficacité d'une telle mesure, affirment que techniquement la mise en œuvre d'une période d'arrêt peut générer encore plus d'émissions polluantes.

Revenant sur la réduction possible de leurs activités annexes, en cas de pics, ils ont précisé que même cette mesure ne pourrait être que temporaire.

Rappelons que selon l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire) environ 3 - 4 % de la surmortalité pourrait être directement liée à la pollution de l'air.

L'AFSSS (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale) a fait état dans un récent rapport de 6500 - 9500 décès par an en France chez des sujets de plus de 30 ans imputables à une exposition prolongée aux particules fines.

Le PAM a précisé qu'une étude d'évaluation devrait être menée ; notre collectif souhaite être informé des résultats obtenus, mais aussi de la méthodologie employée et connaître les moyens de diffusion de ces informations.

Plus que jamais l'évaluation globale des cumuls de pollution, ceux impactés par le projet 2XL et ceux inhérents aux projets industriels à venir, apparaît donc comme une nécessité que doivent prendre en compte les initiateurs comme les décideurs.

La fragilité des écosystèmes pour la plupart protégés avoisinants la zone de Fos, la présence importantes d'activités agricoles de haute qualité, le voisinage des lieux de productions piscicoles et conchylicoles et les risques sanitaires reconnus liés à la production d'ozone devraient paraître suffisant pour imposer cette logique.

## POLLUTION DIFFUSE :

La circulation routière génère aussi, selon toute vraisemblance, une pollution d'un type différent, bien qu'importante par ses volumes probables et les risques sanitaires qui s'y rattachent.

Longtemps ignorée, la diffusion de métaux lourds et de Composés Organiques Volatils hors rejets canalisés peut atteindre des taux importants.

Ainsi, à Noyelles-Godault, Matelup mettait chaque année 25 tonnes de plomb en diffus, plus encore que par ses cheminées. En 2000, Copenor de Mardyck rejetait 243 tonnes de COV dans l'atmosphère. En 2001, ses émissions passent brutalement à 490 tonnes. Pour la première fois la DRIRE a ajouté les émissions diffuses - celles qui sont directement en sortie de cheminée.

La présence sur la zone de FOS d'un important site sidérurgique et métallurgique et l'installation de nouvelles industries sur le mille central peut raisonnablement laisser craindre une augmentation de cette pollution qui, à notre connaissance, n'a toujours pas été prise en compte ici.

Ces observations et les interrogations qu'elles ne peuvent que soulever nous confortent dans l'impérative nécessité d'établir un "état initial" ("état zéro") de la zone avant la réalisation de tout projet.  
Surveillance et dispersion des pollutions atmosphériques :

## SURVEILLANCE ET DISPERSION DES POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES :

Si l'on permet de déterminer les sources de pollution le maillage des capteurs de surveillance du réseau Airfobep ne permet pas de connaître avec précision les déplacements des effluents et masses gazeuses sur l'ensemble du département.

Plusieurs stations ne sont équipées que d'un seul type de capteur. A Port-Saint-Louis-du-Rhône seule la mesure du dioxyde de soufre est possible.

La Camargue ne possède qu'un seul capteur situé aux Saintes-Maries-de-la-Mer alors que la présence avérée de taux relativement importants d'HAP dans les zones humides protégées prouve que les substances toxiques peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres et venir contaminer des sites protégés. (cf. lettre de la Société Nationale de Protection de la Nature).

Si l'on relie, une fois de plus, comme cas d'école, les risques liés à l'ozone, il apparaît à la lecture des bilans annuels réalisés par Airfobep, que les capteurs qui enregistrent les pics les plus élevés se situent loin des sources probables ; le record étant détenu par la station de mesures de Mourègue (1100 m d'altitude) dans le Luberon loin de toute métropole et tout centre industriel.

Or, le département souffre d'un important déficit de station de mesures.

## DIFFUSION DE L'INFORMATION :

L'information auprès du Cypsis ou d'Airfobep, pour compléter qu'elle puisse être essentiellement sur une démarche volontariste.

Nous avons pu constater à l'occasion de plusieurs réunions publiques que nous avons organisées ou auxquelles ils nous ont fait participer, que la plus part des habitants ignorent même jusqu'au nom de ces organismes, les seules informations concernant la qualité de l'air qui leurs parviennent se réduisant à celles, succinctes, données dans leur quotidien.

On peut donc être certain de plorer cet état de fait, voire regretter un comportement que l'on préférerait plus citoyen.

Mais qu'elles qu'en soient les raisons nous pensons que la recherche d'un réel développement durable passe par une information générale des populations et non par leur responsabilité de s'informer.

## SUGGESTIONS :

⇒ Nous proposons qu'une page reprenant les données mensuelles données dans le bulletin d'Airfobep synthétisées et d'une lecture simplifiée accessible au plus grand nombre soit incluse dans chaque mensuel des communes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis et Arles ainsi que le magazine de l'intercommunalité de "Ouest Provence".

⇒ De la même façon une documentation sur la Qualité de l'air enrichie du bulletin mensuel Airfobep et Cypsis pourrait être mise à disposition dans les médiathèques de l'intercommunalité ainsi que

dans les lycées et collèges de cette partie du département.

☞ Nous pensons aussi que, pour concrétiser cette volonté de grande transparence affichée par tous lors du débat public, un forum réunissant des professionnels de santé, allergologues, pneumologues et cancérologues, des scientifiques spécialistes de l'environnement, les associations, les élus et les industriels devrait être organisé.

Cette réunion permettrait de définir de façon cohérente le programme et le champ d'investigation nécessaire afin de satisfaire les populations appelées de leurs vœux et qui semble devoir en toute logique s'imposer.

*"Les cahiers d'acteurs sont édités par la Commission Particulière du Débat Public; la commission ne saurait, en revanche, être engagée de quelque manière que ce soit par les opinions exprimées au sein de ces publications, qui relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs."*

**CPDP** - 25, Cours Landrignon - 13110 Port-de-Bouc - Tél : 04 42 06 72 60

E-mail : [cpdp.los2xl@wanadoo.fr](mailto:cpdp.los2xl@wanadoo.fr) - Site internet : <http://www.debatpublic-los2xl.org>

**Collectif Anti Incinération de Port-Saint-Louis-Du-Rhône** - BP 116 - 13230 Port-Saint-Louis-Du-Rhône

Tél : 06 19 31 99 45 - Fax : 04 42 88 20 45